



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

À une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du règlement n° 760-2015
 - b. Adoption du règlement n° 761-2015
 - c. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 763-2015
 - d. Dérogation mineure – 23, rue des Érables
 - e. Dérogation mineure – lot 5 763 434, rang Gaspé
 - f. CPTAQ – demande d'autorisation pour 3 propriétés
 - g. Appui à l'organisme de bassins versants de la zone du Chêne dans le cadre du fonds de développement des territoires (FDT) volet pacte rural 2015-2016
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Octroi du contrat pour l'agrandissement du stationnement du Centre multifonctionnel
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. ...
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Avis de motion règlement n° 762-2015
 - b. Collecte des ordures – Régie intermunicipale
 - c. Mandat pour services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées
 - d. Avis de motion règlement n° 764-2015
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Dépôt du discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2014
 - b. Subvention pour l'album des finissants de l'école secondaire Beurivage
 - c. Appui à la campagne de financement de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis
 - d. Commandite au comité des bénévoles après funérailles pour leur 25^e anniversaire



12. ADMINISTRATION

- a. Achat d'une parcelle de terrain en bordure de la rue Laurier
- b. Autorisation de signatures pour la cession de rues

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- b. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16709-11-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16710-11-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Octobre	
Bernard Ouellet	3 858.90 \$
Léopold Rousseau	1 403.25 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 403.25 \$
Jonathan Moreau	1 403.25 \$
André Sévigny	1 403.25 \$
Julie Rousseau	1 403.25 \$
Alexandre D'Amour	1 403.25 \$
Martine Couture	9 271.77 \$
Cathy Bergeron	7 813.79 \$
Martin Miller	3 982.50 \$
Renault Lepage	8 672.42 \$
Dany Lamontagne	7 074.54 \$
Membres du conseil et cadres :	49 093.42 \$
Employés voirie et bureau :	91 110.94 \$
Service de sécurité incendie :	19 958.19 \$
Bibliothèque et brigadières :	7 230.00 \$
Personnel de la SAAQ :	10 436.65 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	2 362.53 \$
Total des salaires bruts payés pour octobre 2015	180 191.73 \$



Comptes payés - Octobre

Produits Suncor (Superpass)	Essence et diesel	5 670.78 \$
Télus	Téléphones et internet	1 113.07 \$
Hydro-Québec	Électricité	67 181.28 \$
Association de Ringuette de Lotbinière	Subvention activité sportive	100.00 \$
Club Lions St-Apollinaire	Cocktail-bénéfice	1 625.00 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Souper des gens d'affaires	230.00 \$
Gilles Sévigny	Remb. de taxes payées en trop	270.52 \$
Sébastien Cayer	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 325.61 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	122.43 \$
Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Simon Ouellet	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Les Constructions de la Chaudière	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	30.28 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	821.30 \$
Les Constructions de la Chaudière	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Les habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat de localisation	1 000.00 \$
Constructions Fournier & Giguère	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Les Constructions S. Marcoux	Remb. dépôt certificat de localisation	800.00 \$
Constructions Carrier et Rancourt inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Jean-Marie Roberge	Remb. de taxes payées en trop	260.31 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 127.93 \$
9281-4375 Québec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	191.78 \$
Interfas	Cotisation mensuelle - octobre	7 926.76 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 809.39 \$
Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2015 :		99 606.44 \$

Comptes à Payer - Octobre

Acklands Grainger	Tapis - étangs	246.70 \$
Aqua Zach inc.	Pièces - réservoir des Lilas	453.53 \$
ASDR Environnement inc.	Vidange des boues aux bassins d'épuration	86 185.63 \$
ADMQ	Guide de gestion documents municipaux	91.93 \$
Ass. des travaux publics d'Amérique	Matinée technique - signalisation routière	57.49 \$
Atelier Genytech	Inspection véhicules lourds	622.92 \$
Expert Atôm	Divers travaux informatiques	676.91 \$
Aubert & Marois Itée	Base de béton pour enseigne	747.34 \$
Banlieue Ford inc.	Entretien du cube	2 098.83 \$
Batteries du Québec	Piles	154.68 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement	164.70 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lampe, barrure et ressort	138.30 \$
David Boucher	Crédit pavage piste multifonctionnelle	350.78 \$
Bouthillette Parizeau	Honoraires - Centre multifonctionnel	20 172.64 \$
Brassardburo	Papeterie et classeur	631.29 \$
Cannon	Services sanitaire et EcoFresh	644.13 \$
CGER	Location camion - septembre	7 731.88 \$
C.E.R. Turmel enr.	Angle	50.87 \$
La Cité médicale	Expertise orthopédie	1 235.98 \$
CLD	Inscription souper annuel Goûtez Lotbinière	25.00 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	30.30 \$
Conciergerie Rive sud	Ménage d'octobre	1 329.39 \$
Construction BML	Pierre concassée	45 841.17 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires LVM	5 319.95 \$
Constructo Se@o	Appel d'offre - construction d'un bâtiment	1 658.97 \$
Corporation Sun Média	Guide pour SAAQ	65.53 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



COMBEQ	Formation - Perfectionnement du Q-2, r.22	310.43 \$
Christian Côté	Remb. divers achats	43.93 \$
Dominic Côté	Crédit pavage piste multifonctionnelle	286.38 \$
Marcel Croteau	Ménage octobre - Hôtel de Ville et Francoeur	629.78 \$
Emmanuelle Demers	Remboursement soccer	57.60 \$
Pierre Demers	Remb. chaussures de sécurité	275.25 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	91.98 \$
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	Matelas pliants	2 282.25 \$
Dubé Gagnon inc.	Caisses d'eau pour pompiers	39.80 \$
Nicolas Duchesne	Crédit pavage piste multifonctionnelle	296.30 \$
École Nationale des pompiers	Examens	5 353.49 \$
EMS Infrastructure inc.	Centre multi. et bâtiment loisirs	13 682.03 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Travaux centre multifonctionnel	157.52 \$
Envirotonte	Tonte des espaces verts	7 498.56 \$
Envir'eau puits	Honoraires professionnels	7 080.56 \$
EIRS Alarme	Service de réception d'alarmes (6 mois)	110.39 \$
Exova	Analyses d'eau	247.20 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Transport de 10 roues	5 303.23 \$
Fertibeauce	Traitement et fertilisation	318.46 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations	124.00 \$
Geneviève Garneau	Crédit pavage piste multifonctionnelle	330.44 \$
Gaston St-Pierre et associés inc.	Honoraires professionnels	948.54 \$
Gilles Audet excavation	Pavage de la piste multifonctionnelle	60 637.56 \$
Gouttières St-Agapit	Gouttières aux étangs	804.83 \$
Groupe Gyro Tech	Lumière de sécurité - station égout	101.76 \$
Groupe Pro-Fab inc.	Horloge pour la salle communautaire	288.53 \$
Marco Hamel	Crédit pavage piste multifonctionnelle	316.80 \$
Impressions JKL inc.	T-shirt avec logo de la Municipalité	274.56 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Papeterie (enveloppes, reçus)	592.13 \$
Installation R. Mailloux	Power & fils	125.14 \$
Irène Lumineau	L'heure du conte a la bibliothèque	321.93 \$
Jean Provencher	Rencontre-conférence a la bibliothèque	373.67 \$
Jolicoeur Lacasse	Services juridiques annuels et général	3 988.43 \$
Ventilation Kéno inc.	Travaux aux étangs	1 448.69 \$
Dany Lamontagne	Rails pour câble	1 037.07 \$
Stéphane Laroche	Remb. bottes et pantalon de travail	275.25 \$
L. Delisle inc.	Travaux rang Bois-Joly	10 839.25 \$
Renault Lepage	Remb. chaussures de sécurité	160.91 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	3 363.36 \$
Linde	Produits chimiques et combinaison	206.99 \$
Marché Veilleux	Nourriture animaux et divers pour réunions	66.97 \$
Marius Garon inc.	Marche double pliante et gyrophare	440.04 \$
Medimage	Plaques - pompiers	508.99 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts	16 630.08 \$
Multimétal	Quittance centre multifonctionnel	3 837.03 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts - récupération	5 638.78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide pompiers et location du Centre	8 166.31 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide pompiers	486.60 \$
Marc Noël	Crédit pavage de la piste multifonctionnelle	382.89 \$
Normand Côté électricien	Travaux terrain de balle et installer prise	271.78 \$
OBV du Chêne	Forum Régional sur l'eau	120.00 \$
Lucie O'Neill	Animation à la bibliothèque	150.00 \$
Panavideo inc.	Caméra à la salle communautaire	1 193.85 \$
Parka	Bâtiment des loisirs	4 599.00 \$
Pause-café Soleil	Café	129.73 \$
Paysage et jardins B.G. inc.	Support à vélo - Centre multifonctionnel	2 690.42 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nettoyer fossés, transport et hres de camion	8 395.48 \$
Peinture Lignes Plus	Peindre piste multifonctionnelle	3 016.94 \$
Performance C2	Acompte pour session de Noël	3 000.00 \$
Pitney Works	Timbres	1 000.00 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	398.13 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Powrmatic	Boitier électrique	1 669.16 \$
Produits sanitaires Lépine inc.	Essuie-tout, papier à main et hygiénique	527.47 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Produits chimiques	349.52 \$
PG Solutions	Formation et banque de services	4 047.12 \$
Protection incendie PC inc.	Inspections, air pack, joint torique, transport	268.81 \$
Purolator	Frais de poste	36.71 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	842.63 \$
Réal Huot inc.	Pièces - réseau d'égout	1 535.93 \$
Réseau biblio de la Capitale	Code à barres et rouleau de papier	187.64 \$
Résotel	Configurer téléphone au Centre multi.	651.91 \$
Annie Richard	Remboursement activité	65.00 \$
Sylvain Roger	Crédit pavage de la piste multifonctionnelle	509.72 \$
Savaria	Terre à base-ball	2 702.37 \$
Semick transport et logistique	Transport	431.16 \$
Serropro	Travaux Place Francoeur et cadenas	314.98 \$
Services Frimas inc.	Maintenance air climatisé/chauffage - août	283.42 \$
Signalisation Lévis inc.	Signalisation	235.70 \$
Signoplus	Signalisation	854.15 \$
SM CTC Contrôle technique	Honoraires professionnels et inspection	5 553.30 \$
SNC-Lavalin inc.	Parc industriel	2 184.53 \$
Société canadienne d'hémophilie	Don à la mémoire de Francis Daigle	75.00 \$
S-Pace signalétique inc.	Signalisation et affichage	429.83 \$
Sports-Inter Plus	Bancs de gymnase	2 115.31 \$
Technofeu	Test de pompe et main d'œuvre	2 473.13 \$
Toshiba	Photocopies et agrafes	1 010.87 \$
Cédric Turmel	Crédit pavage de la piste multifonctionnelle	265.22 \$
Veolia	Produits chimiques	635.12 \$
Voltec	Entretien réseau d'éclairage	853.69 \$
Wolters Kluwer	Renouvellement code des Municipalités	415.80 \$
Würth Canada	Pièces et accessoires	575.94 \$
Xérox	Photocopieur urbanisme	1 396.65 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2015 :		401 972.63 \$

16711-11-2015
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 760-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de permettre les sablières dans une nouvelle aire industrielle de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme pour assurer la conformité au SADR modifié;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage pour assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 septembre 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 octobre par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 760-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16712-11-2015
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 761-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 6 octobre 2014, le Conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble pour le développement résidentiel « Le jardin des geais bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 septembre 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 octobre par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 761-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16713-11-2015
point no 7c

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 763-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été reçue de la part d'un promoteur afin de réduire la marge de recul latérale minimale à 3,5 mètres au lieu de 4 mètres et la somme des marges latérales minimales à 7 mètres au lieu de 8 mètres dans la zone 183.1R, sur la rue Sévigny;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite construire cinq (5) habitations bifamiliales jumelées comportant des entrées fermées en cours latérales pour accéder aux logements situés au deuxième étage et pour y aménager les remises pour les occupants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 763-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16714-11-2015
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 23, RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 970, situé au 23, rue des Érables, a fait une demande de dérogation mineure numéro 2015-058 afin de réduire la somme des marges latérales de la résidence existante à 4.74 mètres;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne également la remise existante et la piscine, afin de réduire la marge de recul latérale de la remise à 0.71 mètre et de réduire la distance entre la piscine et la remise à 1.1 mètre;

ATTENDU QUE les normes du règlement de zonage numéro 590-2007 sont les suivantes : la somme des marges latérales minimales pour un bâtiment principal est de 5 mètres, pour un bâtiment complémentaire la distance minimale de la ligne latérale est de 1 mètre et la distance entre une piscine et un bâtiment complémentaire est de 2 mètres;

ATTENDU QU'un certificat de localisation a été déposé à la Municipalité, à la suite de la vente de la propriété;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande en partie l'acceptation de la demande de dérogation mineure, soit de réduire la somme des marges latérales du bâtiment principal et recommande au Conseil de refuser l'autre partie de la demande considérant la possibilité de rendre conforme la piscine et la remise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-058 soit autorisée seulement pour la somme des marges de recul latérales du bâtiment principal.

Le demandeur doit rendre conforme à la réglementation municipale, la localisation de la piscine et du cabanon.

Adopté à l'unanimité

16715-11-2015
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – LOT 5 763 434, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le propriétaire du lot projeté 5 763 434, situé sur le rang Gaspé, a fait une demande de dérogation mineure numéro 2015-061 afin de réduire la superficie d'un lot à bâtir non desservi à 2102.3 mètres carrés et de réduire la largeur du lot à 36.69 mètres;

ATTENDU QUE les normes minimales du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour un lot non desservi sont de 2800 mètres carrés et de 45 mètres de largeur;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans un ilot déstructuré, soit la zone 58A;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un rapport préliminaire d'analyse de sol démontrant la possibilité d'un système septique sur le lot projeté;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 octobre 2015;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-061 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16716-11-2015
point no 7f

CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR 3 PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les propriétés suivantes :

- Le lot 4 098 764, situé sur le rang de Pierriche, afin de renouveler une demande d'autorisation pour la continuité de l'exploitation d'une sablière d'une superficie restante évaluée approximativement à 5650 mètres carrés.
- Le lot 3 584 554, situé au 763, rang de Pierriche, afin d'exploiter une sablière d'une superficie approximative de 5693 mètres carrés.
- Le lot 3 383 554, situé sur le rang St-Lazare, afin de renouveler une demande d'autorisation pour la continuité de l'exploitation d'une sablière d'une superficie restante évaluée approximativement à 2500 mètres carrés;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet des demandes se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent que la Municipalité appuie leur demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les projets ne contreviennent pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, les activités recherchées ne sont pas autorisées en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie toutes ces demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16717-11-2015
point no 7g

APPUI À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA ZONE DU CHÊNE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) VOLET PACTE RURAL 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE les plantes exotiques envahissantes (PEE) ont des effets sur :

- L'environnement : le fonctionnement des écosystèmes peut être altéré pouvant entraîner une diminution de la biodiversité;
- La santé publique : la sève de la berce du Caucase contient des toxines photosensibilisantes et peut provoquer des lésions ressemblant à des brûlures;
- L'économie : la présence de PEE peut conduire à la réduction des valeurs des propriétés, de la productivité dans les secteurs forestiers, agricoles et peut être associée à des coûts élevés pour leur contrôle et leur gestion;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à la Municipalité de Saint-Apollinaire d'obtenir :

- Un accompagnement des employés municipaux dans la gestion de la berce du Caucase;
- Une boîte à outils sur la gestion de la berce du Caucase;
- Un accès à un site Internet de recensement sur la berce du Caucase;
- Un accès à une carte dynamique pour le suivi de la gestion de la plante;
- Une formation des employés municipaux sur l'identification et la gestion de la plante;
- L'éradication de la plante dans les secteurs prioritaires;

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'appuyer l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne dans le dépôt du projet de Plan de gestion de la berce du Caucase dans la portion Nord de la zone du Chêne dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Pacte rural 2015-2016, qui demande une aide financière de 5000 \$ secteur régional.

Adopté à l'unanimité.

16718-11-2015
point no 8a

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU
CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par le biais du site Se@o pour des travaux d'agrandissement du stationnement du Centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 12 soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Excavations Ste-Croix inc.	151 044.00 \$
ITE Construction inc.	153 859.55 \$
Excavations Tourigny inc.	157 508.67 \$
J-C Lizotte inc.	161 209.79 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	164 579.60 \$
Construction BML	172 462.50 \$
Excavations H. St-Pierre inc.	176 977.00 \$
Transport Léon inc.	177 716.88 \$
Gilles Audet excavation inc.	180 710.80 \$
Excavation Jos Pelletier (2007) inc.	190 203.14 \$
Maxi-Paysage inc.	205 538.30 \$
Aurel Harvey et Fils inc.	212 703.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les travaux d'agrandissement du stationnement du Centre multifonctionnel au plus bas soumissionnaire, soit Excavations Ste-Croix inc., au coût de 151 044.00 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16719-11-2015
point no 10a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 762-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 762-2015 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie du rang Marigot.

16720-11-2015
point no 10b

COLLECTE DES ORDURES – RÉGIE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte des ordures de la municipalité de Saint-Agapit vient à échéance en 2016;

ATTENDU QUE les municipalités ont évalué l'économie à réaliser en créant une régie intermunicipale pour la collecte des ordures ménagères;

ATTENDU QUE les élus des deux municipalités demandent aux directions générales de travailler à la création d'une régie;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le début des démarches de création de la régie, ainsi que l'octroi d'un mandat à une firme d'avocats, afin d'officialiser le tout.

Adopté à l'unanimité

16721-11-2015
point no 10c

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN
PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES
D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
SNC- Lavalin inc.	89.97
WSP Canada inc.	51.79
Les Solutions IDC	40.53
Pépin Poirier Consultants	38.99
Stantec Experts-conseils ltée	30.84
Les Services Exp inc.	27.35

ATTENDU QUE l'offre de SNC-Lavalin a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à SNC-Lavalin le mandat pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, pour la somme de 16 671.38 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

16722-11-2015
point no 10d

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 764-2015

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n^o 764-2015 décrétant la liste des chemins non entretenus par la Municipalité en période hivernale.

16723-11-2015
point no 11a

**DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU
31 DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU QU'une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire via L'Apollinairois, édition spéciale de novembre 2015;

ATTENDU QUE les lecteurs y retrouveront le discours de M. Bernard Ouellet, maire de la Municipalité, ainsi que la situation financière actuelle 2015, la liste des contrats octroyés et les indicateurs de gestion 2014;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2014.

De distribuer une copie de rapport du maire à tous les résidents de St-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

16724-11-2015
point no 11b

**SUBVENTION POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE
BEAURIVAGE**

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal visant à participer à la campagne de financement ayant pour effet de réduire les coûts reliés aux différentes activités en lien avec la graduation;

ATTENDU QUE plusieurs élèves de Saint-Apollinaire sont finissants et finissantes pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QU'en plus d'encourager les finissants et finissantes, nous aurons l'opportunité de publiciser notre municipalité dans l'album des finissants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à cette campagne de financement, pour un montant de 80 \$, afin de démontrer la confiance que nous avons à l'égard de la jeunesse d'aujourd'hui qui formera la société de demain.

Adopté à l'unanimité.

16725-11-2015
point no 11c

**APPUI À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION HÔTEL-DIEU
DE LÉVIS**

ATTENDU QU'en Chaudière-Appalaches, plus de 2600 personnes reçoivent un diagnostic de cancer chaque année et 1400 devront recevoir des traitements de radio-oncologie;

ATTENDU QUE ces patients doivent actuellement recevoir ces traitements hors région;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'apprête à investir plus de 168 M\$ pour la construction d'un Centre régional intégré de cancérologie de Chaudière-Appalaches (CRIC);

ATTENDU QUE la Fondation Hôtel Dieu de Lévis lance sa campagne de financement 2015-2019 dont l'objectif est d'amasser 38 M\$ qui servira à mettre en place un continuum de soins et de services autour du cancer afin de consolider le rôle et le rayonnement du futur CRIC afin de desservir l'ensemble de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE les MRC et leurs municipalités constituantes en Chaudière-Appalaches qui seront desservies par le futur CRIC sont sollicitées en fonction de la population provenant de leur territoire;

ATTENDU QU'un plan de visibilité, qui pourrait être par MRC et leurs municipalités constituantes reste à être négocié afin de refléter la contribution globale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à la campagne de financement en remettant à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis un montant de 2000 \$ par année, pendant 5 ans.



Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis à l'attention de Nathalie Samson.

Adopté à l'unanimité.

16726-11-2015
point no 11d

COMMANDITE AU COMITÉ DES BÉNÉVOLES APRÈS FUNÉRAILLES POUR LEUR 25^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre prochain, le comité des bénévoles après funérailles soulignera son 25^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE ces bénévoles font un travail remarquable tout au long de l'année, allant de la préparation des buffets, à la réception des familles endeuillées;

ATTENDU QUE cet organisme a peu de revenus et qu'une demande de commandite a été faite afin de récompenser les bénévoles lors de cette soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au comité des bénévoles après funérailles un montant de 150 \$ pour leur 25^e anniversaire qui aura lieu le 1^{er} décembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

16727-11-2015
point no 12a

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN BORDURE DE LA RUE LAURIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a fait une proposition de vente à la Municipalité concernant un terrain situé sur la rue Laurier, connu et désigné comme étant la partie du lot 5 676 659, du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1748.8 m², pour la somme de 6500 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité a des conduites d'aqueduc et d'égout sur ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre du Ministère et de faire l'achat du terrain portant le n^o de lot 5 676 659, du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1748.8 m², pour la somme de 6500 \$ plus les taxes, aux conditions mentionnées par le Ministère.

Les servitudes continues ou discontinues, apparentes ou non apparentes devront être respectées.

Le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou la directrice générale adjointe Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à ce contrat de vente.

Adopté à l'unanimité.

16728-11-2015
point no 12b

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA CESSION DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté des travaux de construction de nouvelles rues, ainsi que des prolongements de rues dans le secteur des Fleurs par la résolution numéro 16394-12-2014;

ATTENDU QUE Construction Fournier & Giguère inc. et Gestion Hélène et Jean-Paul Moreau inc. ont récemment complété les travaux des rues des Campanules et des Tulipes à la satisfaction de la firme SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'accepter la cession des rues appartenant à Construction Fournier & Giguère inc. portant le numéro de lot 3 384 663 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

D'accepter la cession des rues appartenant à Gestion Hélène et Jean-Paul Moreau inc. portant les numéros de lots 3 384 396, 3 964 846, 3 384 485, 3 384 486, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou la directrice générale adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

16729-11-2015
point no 13a

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux.

Adopté à l'unanimité

16730-11-2015
point no 13b

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer monsieur Alexandre D'Amour, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que monsieur Alexandre D'Amour, conseiller no 6, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

16731-11-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



16732-11-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 novembre 2015, à 20 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 DÉCEMBRE 2015
